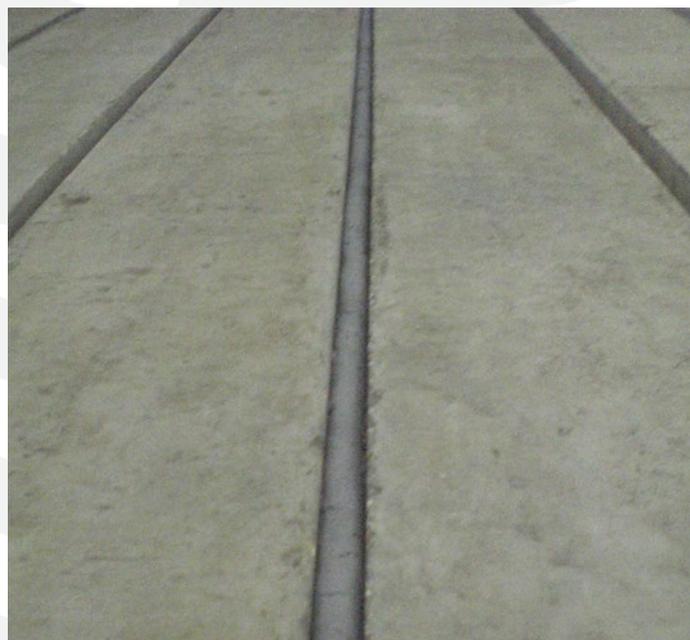


SnakePART ECO Joint coupe-feu intumescent



SnakePART ECO est un joint coupe-feu intumescent pour le calfeutrement de joints de dilatation.

Il est utilisé sur des supports béton selon différentes configurations : en voile ou en dalle.

Avantages clés

- Simplicité de mise en œuvre ne nécessitant pas l'utilisation d'outil, de colle ou de mastic
- Adapté aux joints dynamiques +/- 20%
- Grande élasticité (testé sur plus de 15 000 cycles de compression/décompression)

Points clés

Jusqu'à EI 240

➤ Suivant configuration

Pose simple

➤ Par compression manuelle

0

➤ Garanti sans dérivé halogéné

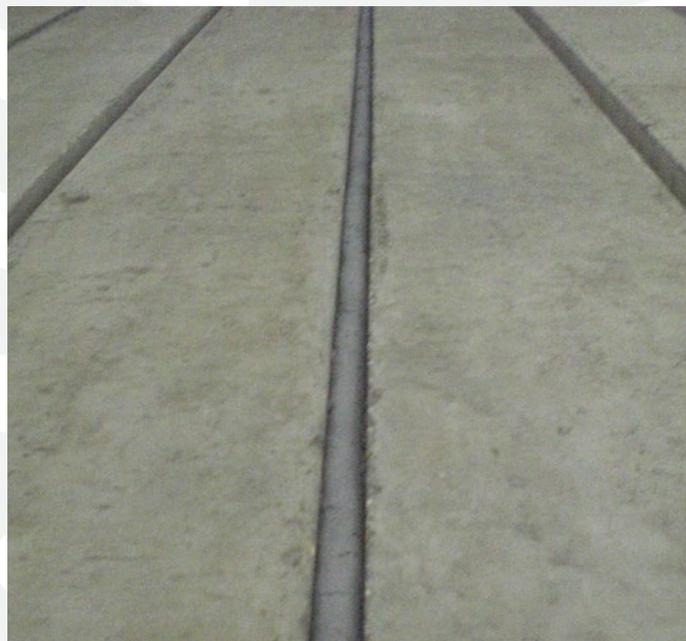


Description

SnakePART est un joint souple en mousse intumescente, coupe-feu de 2 à 4h selon configuration.

Un mastic SilPART peut être mis en complément pour une performance accrue (étanchéité, chemin piétonnier...)

- Etanche aux gaz chauds et fumées (E), et isolant thermique (I)
- Garanti sans halogène et sans amiante



Application

- Pose possible sous la pluie, dans un environnement poussiéreux...
- Le joint se positionne par simple compression manuelle
- Mesurer l'espace à combler afin de définir le SnakePART ECO adapté (voir tableau)
- Mettre le joint en place par compression jusqu'à la position requise
- Les joints sont posés bout à bout sans raccord particulier
- Un mastic SilPART peut être mis en complément

Spécificités

- Base en mousse souple
- Couleur grise
- Densité : 0,16kg/L environ
- Aptitude au déplacement : +/- 20%
- Conductivité thermique (selon ISO 8302) : 0,05W/(m.K) à température ambiante

Joint	Diamètre (mm)	Ouverture (mm)	Conditionnement
SnakePART ECO 16	21	<16	5 x 10 m
SnakePART ECO 20	27	16 à 24	4 x 10 m
SnakePART ECO 30	40	24 à 36	2 x 10 m
SnakePART ECO 40	53	32 à 48	4 x 10 m
SnakePART ECO 50	66	40 à 60	30x 1,2 m
SnakePART ECO 60	80	48 à 72	20 x 1,2 m

Mesures de sécurité

- Se référer à la fiche de données de sécurité du produit
- Observer les règles d'hygiène de travail usuelles
- Porter des EPI adaptés : gants et lunettes de protection

Agréments et qualifications

- ETE-15/0552 du 01/09/2022